

*Cabinet du Ministre d'Etat, de l'Ecologie, du Développement  
et de l'Aménagement durables*

*Paris, 16 juillet 2007*

## **Organisation du Grenelle de l'environnement**

### **Éléments de contexte**

La politique de l'environnement est largement à imaginer, dans le monde, et à refonder, en France. Les changements climatiques, la désertification de régions entières, l'érosion de la biodiversité, sont autant d'urgences mondiales. Et au plus proche de nous, les impacts des pollutions sur notre santé, la multiplication des périodes de sécheresse ou tout simplement la qualité de notre cadre de vie sont l'objet d'interpellations quotidiennes.

Nous ne sommes pas démunis. Les acteurs se mobilisent. Associations, entreprises, collectivités territoriales, Etat, particuliers, chacun sait qu'il faut changer. Changer nos modes de production et de consommation. Bousculer nos habitudes. Remettre en cause nos certitudes. Bien sûr, la perspective du changement peut inquiéter. Elle est aussi une opportunité. Celle de créer des emplois, dans un secteur dynamique, celui des éco-industries et de toutes les activités qui leur sont associées. Celle d'innover, et d'exporter, sur des marchés extrêmement porteurs, sur lesquels nous avons des atouts à faire valoir. Celle finalement d'inventer une nouvelle croissance.

Mais avant d'être une opportunité, c'est une responsabilité. Celle que nous portons vis à vis des générations futures ou tout simplement des plus faibles d'entre nous, premières victimes des dégradations de l'environnement. Celle que la France porte aussi, avec l'Union européenne, vis à vis de pays moins développés, qui font valoir légitimement d'autres priorités, et qu'il nous faut convaincre, associer à ce défi que nous lance la Terre.

Le temps de la refondation est venu. Il s'agit d'une rupture. D'abord avec une vision trop technique de l'écologie. Car avant d'être un sujet technique, l'écologie est une question de société. De choix de société. Rupture aussi avec une pratique, qui voudrait que cette politique soit le lieu d'affrontements stériles, fermés, front contre front, intérêt contre intérêt. Gardons nos acquis techniques. Développons-les. Mais changeons la méthode. Et faisons droit et place à cette formidable volonté de participer à la lutte pour la préservation de l'environnement, qui de partout émerge de la société française.

C'est tout le sens du « Grenelle de l'environnement ». Fruit d'un engagement du Président de la République, il doit résonner comme un signal de rupture, comme la volonté de refonder la politique de l'écologie en France.

Il doit aboutir à la fin du mois d'octobre à un plan d'action de 15 à 20 mesures concrètes et quantifiables. Elles devront recueillir un accord le plus large possible des participants. Ce sera un processus original d'expression démocratique.

Pour y parvenir, 6 groupes de travail réuniront, de juillet à septembre, des membres statutaires issus de 5 collèges – Etat, collectivités locales, salariés, responsables professionnels et ONG environnementalistes – et des membres invités, en tant que personnalités qualifiées ou représentant une personne morale associée au titre des thèmes traités.

Ce plan sera un point de départ pour la mobilisation de la société française. La France doit utiliser l'ensemble des leviers dont elle dispose : les connaissances et la vigilance des associations ; l'action publique - notamment la fiscalité, la réglementation, la commande publique, les choix d'infrastructures, l'éducation, la recherche scientifique ; mais aussi la grande capacité d'innovation des entreprises, des fédérations professionnelles et des collectivités locales de métropole et d'outre-mer.

### **I – Six groupes de travail élaboreront le contenu du plan**

Les six groupes de travail sont les suivants :

1. Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie
2. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
3. Instaurer un environnement respectueux de la santé
4. Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêt et usages durables des territoires
5. Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance
6. Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi

Leur mission est de faire émerger le plan dont débattront les parties prenantes réunies en table ronde fin octobre, parties prenantes représentées dans les collèges des travaux préparatoires. Au-delà d'un travail classique de recension et de quantification des mesures proposées, il leur reviendra de préciser les obstacles de toute nature (juridiques, sociaux, budgétaires, techniques) à leur exécution et les moyens de les lever.

**Les réflexions des groupes veilleront à intégrer les questions spécifiques liées à l'outre-mer, l'adaptation aux évolutions climatiques et la dimension internationale des sujets abordés.**

L'annexe 1 présente une liste indicative des thèmes à traiter au sein de chacun des groupes. Il reviendra aux présidents de groupe d'apprécier l'opportunité d'un élargissement des débats à des sujets connexes.

Les groupes de travail sont présidés par des personnalités indépendantes et reconnues (cf. tableau ci-après. Une courte notice biographique des intéressés est fournie en annexe 2). Les rapporteurs, issus de la fonction publique, seront placés sous l'autorité d'un rapporteur général, Thierry TUOT, Conseiller d'Etat.

Groupe	Président	Vice-président
1	Jean JOUZEL Sir Nicholas STERN	Edouard BARD Yves LION
2	Jean-François LE GRAND	Marie-Christine BLANDIN
3	Dominique MARANINCHI	Alain GRIMFELD
4	Denis TILLINAC Jean-Robert PITTE	Laurence TUBIANA
5	Nicole NOTAT	Michel PRIEUR
6	Roger GUESNERIE	Dominique BOURG Bernard RAMANANTSOA

*Note : Michel SERRES participera aux travaux du groupe 4 en fonction de son agenda*

### Les groupes de travail comportent une cinquantaine de membres.

- Quarante d'entre eux représentent les cinq collèges – associations environnementalistes, salariés, responsables professionnels, Etat, collectivités territoriales – qui prendront part à la table ronde finale. Au sein des groupes de travail, ces collèges seront représentés par huit membres.
- Chaque groupe comporte en outre **quelques membres invités**, soit au titre de personnalité qualifiée, soit au titre de représentant d'une personne morale associée. Les membres invités pourront prendre part aux débats sur invitation du président et faire leurs propositions sous forme d'une contribution écrite.
- Les membres du **collège Etat** sont issus de l'administration et des établissements publics ;
- Le collège **collectivités territoriales** est composé de 2 membres désignés par l'association des maires de France (AMF), 2 par l'association des départements de France (ADF), 1 par l'association des régions de France (ARF) et 1 par l'association des Communautés de France (ADCF). Etant entendu qu'il est souhaitable que dans chaque groupe de travail, la répartition ainsi définie conduise à la présence d'une collectivité d'outre-mer. Complètent ce collège un député et un sénateur, par ailleurs élus locaux, désignés par les présidents des assemblées ;
- Le collège **salariés** comporte au moins un représentant de chacune des 5 organisations représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC);
- Pour 5 groupes sur 6, le collège **responsables professionnels** est composé de 3 membres désignés par le MEDEF, 2 par la CGPME, 1 par l'UPA et 1 par la FNSEA, la dernière place étant attribuée en fonction des thèmes abordés.
- Les thèmes abordés dans le groupe de travail n° 4 ont conduit à définir une autre composition de ce collège, à savoir : 2 FNSEA, 1 JA, 1 Confédération paysanne, 1 Coordination rurale, 1 association nationale de l'industrie alimentaire ( ANIA), 1 Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), 1 Comité national des pêches.
- Enfin, il revient au « groupe contact » des 9 ONG<sup>1</sup> reçues par le Président de la République, le 21 mai dernier, de mandater les représentants des **associations environnementalistes**.

<sup>1</sup> France Nature Environnement (FNE), Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH), WWF – France, Greenpeace, Ligue ROC, Ligue de protection des oiseaux (LPO), Les Amis de la terre, Réseau Action Climat (RAC), Ecologie sans frontière (ESF).

Les travaux des groupes se dérouleront :

- au Muséum national d'histoire naturelle pour les groupes 2 et 4 ;
- à l'ONF pour le groupe 3 ;
- au Centre d'analyse stratégique pour les groupes 1, 5 et 6.

Les contraintes pesant sur le format des groupes de travail et le nombre nécessairement restreint des invités, ne doivent pas conduire pour autant à exclure les propositions des acteurs (fédérations professionnelles, collectivités locales, entreprises, associations, etc....) qui ne pourront par la force des choses prendre part au travail des groupes. C'est pourquoi il est prévu d'examiner en détail leurs contributions et de les recevoir le cas échéant, au regard de celles-ci.

## **II – Le Grenelle de l'Environnement comprendra trois phases échelonnées entre juillet et octobre**

Trois phases sont prévues :

**La première, entre juillet et le fin septembre**, correspond à la période de dialogue et d'élaboration des propositions au sein des groupes de travail. Le calendrier est le suivant :

- Le 6 juillet, le Ministre d'Etat et la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie ont réuni les présidents et vice-présidents des groupes de travail.
- A compter du 16 juillet, premières réunions des 6 groupes de travail : chacun d'eux se réunira au moins deux fois avant le 3 août et deux fois entre le 27 août et le 25 septembre. Chaque groupe de travail s'efforcera de définir les mesures qu'il jugera prioritaires et de hiérarchiser les propositions d'action.
- Ouverture du site internet : [www.legrenelle-environnement.fr](http://www.legrenelle-environnement.fr).
- Restitution des conclusions des groupes de travail au Ministre d'Etat et à ses Secrétaires d'Etat aux alentours du 25 septembre.
- Le rapporteur général présentera la synthèse des travaux au Ministre d'Etat et à ses Secrétaires d'Etat dans les jours qui suivront. S'agissant de la forme, des fiches correspondant aux actions seront élaborées. Un tableau présentera la nature de la mission, les responsables publics et acteurs impliqués, les outils à utiliser, modifier ou créer, les modalités de mise en œuvre pratique, les coûts attendus et comporteront autant que possible des éléments de comparaison avec les pays qui nous sont comparables.

Les conclusions de la première phase seront enrichies par une **consultation des acteurs locaux et du grand public qui se tiendra entre la fin septembre et la mi-octobre**. Les contributions externes seront prises en considération. Les partis politiques seront consultés. Un avis sera sollicité auprès des fondations politiques, du Conseil national de développement durable (CNDD), de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPSCI), ainsi que des comités spécialisés (Comités national des déchets, de l'air, du bruit,...). Un débat sans vote sera organisé au Sénat et à l'Assemblée nationale.

**Une table ronde réunira alors des représentants des cinq collèges**, pour dégager les propositions les plus consensuelles, mettre en lumière les points d'accord et les éventuels blocages, sans tabou. L'Etat arbitrera et la table ronde se conclura par un plan national pour l'environnement. Le plan d'action sera mis en œuvre après avoir été soumis au Président de la République.

L'Etat favorisera par ailleurs les initiatives locales ou celles des branches professionnelles. Le plan constituera enfin un socle d'initiatives françaises en faveur du développement durable, dans la perspective de la présidence française de l'Union Européenne et sur le plan multilatéral.

Inscrit dans la durée, le plan sera complété et modifié au regard de son état d'avancement et de ses résultats. Ceux-ci seront régulièrement mesurés par des indicateurs et un système d'évaluation a priori et a posteriori. **Deux rendez-vous seront organisés en 2009 et 2011**. En ce sens, le « Grenelle de l'environnement » ne constituera pas un point d'aboutissement, mais plutôt le point de départ d'une nouvelle donne française pour l'environnement et le développement durable.

# Annexe I

## Liste indicative des thèmes abordés dans les groupes de travail

Les dénominations des groupes de travail comme la liste des thèmes à aborder au sein de chacun d'eux, visent à indiquer le cadre privilégié et la ligne directrice dans lesquels s'organiseront les débats entre les parties prenantes. Sous l'autorité de leurs présidents, les groupes de travail pourront naturellement aborder des thèmes connexes.

### 1. Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie

#### Atelier n°1 : Transports et déplacements

- Déplacements urbains – Transports collectifs
- Infrastructures
- Report modal - Fret
- Véhicules individuels

#### Atelier n°2 : Bâtiment et Urbanisme

- Etalement urbain
- Rénovation
- Nature des constructions et isolation
- Règles d'urbanisme

#### Atelier n°3 : Energie et stockage du carbone

- Maîtrise de la demande
- Les filières nucléaire, thermique et renouvelable
- Stockage du carbone
- Energies vivantes

### 2. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

#### Atelier n°1 : Patrimoine naturel (indicateurs...)

- Conservation des espèces,
- Forêts,
- Paysages,
- Aménagement rural, biodiversité ordinaire
- Mer, littoral, montagne, zones humides

#### Atelier n°2: Ressources naturelles

- Eau
- Ressources halieutiques
- Biodiversité ultramarine
- Sols

### **3. Instaurer un environnement respectueux de la santé**

- Réduction des substances toxiques (Substances chimiques cancérigènes, pesticides...), Reach,
- Air intérieur, qualité de l'air, déchets
- Réduire les pollutions industrielles, agricoles, et urbaines
- Qualité de l'alimentation,
- OGM

### **4. Adopter des modes de production et de consommation durables (agriculture, agroalimentaire, pêche, forêt, distribution et usages durables des territoires)**

- Développer une agriculture, qui par ses modes de production (nouveaux produits, filières biologiques, filières de qualité, politique de label, certification des exploitations, etc...), et ses modes de commercialisation est respectueuse de l'environnement.

### **5. Construire une démocratie écologique**

- Savoir : expertise indépendante, évaluation, formation
- Débattre : réformer les institutions pour prendre en compte le pilier environnemental du développement durable
- Décider : nouvelles procédures et nouveaux indicateurs pour une gouvernance écologique
- Améliorer l'accès à l'information

### **6. Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité**

- Recherche, innovation
- Fiscalité écologique, modification des comportements
- Emploi et compétitivité
- Flux de matières, déchets, économie de fonctionnalité
- Nouveaux indicateurs
- Publicité responsable

## Annexe II

### Présidences des groupes de travail

#### Groupe de travail n° 1 :

##### **Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie**

- **Co-président : Sir Nicholas STERN** : Docteur en économie de l'université d'Oxford. Etait jusqu'à peu, chef du service économique et conseiller du gouvernement britannique pour l'économie des changements climatiques et le développement. Ancien économiste en chef et vice-président de la Banque mondiale. Auteur en 2006, d'un rapport de référence au gouvernement britannique sur l'impact économique du réchauffement climatique.
- **Co-président : Jean JOUZEL** : Docteur ès sciences. A longtemps travaillé au sein du laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (CNRS), puis au laboratoire de modélisation du climat et de l'environnement (CEA). Directeur depuis 2001 de l'Institut Pierre-Simon Laplace et directeur de recherche au CEA. Représentant français au sein du GIEC depuis 1994 et désormais membre de son bureau . Président du conseil d'administration de l'Institut polaire français Paul-Emile Victor.
- **Vice-président : Edouard BARD** : Climatologue, titulaire de la chaire de l'évolution du climat et de l'océan au Collège de France, chercheur au Centre européen de recherches et d'enseignement des géosciences de l'environnement (Cerege), Edouard Bard, 44 ans, a reçu le prix Gérard Mégie pour ses travaux sur les brusques variations du climat des derniers millénaires
- **Vice-président : Yves LION** : Architecte et urbaniste, il a fondé l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée. Il est le tout récent lauréat du grand prix de l'urbanisme 2007. Pour mémoire, créé en 1989 et décerné par un jury international ce prix distingue chaque année une personnalité reconnue par ses pairs et valorise l'action des professionnels auxquels revient la charge complexe de contribuer à fabriquer au quotidien la ville.

#### Groupe de travail n° 2 :

##### **Préserver la biodiversité et les ressources naturelles**

- **Président : Jean-François LE GRAND** : Président du Conseil Général de la Manche. Vétérinaire. Président (fondateur) du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin. Président (fondateur) de l'Association nationale des élus des zones humides. Président du Cercle Français de l'Eau.
- **Vice-présidente : Marie-Christine BLANDIN** : Sénatrice Verts du Nord, membre de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques. A été Présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et membre de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages



### Groupe de travail n° 3 :

#### **Instaurer un environnement respectueux de la santé**

- **Président : Professeur Dominique MARANINCHI** : Président du Conseil d'administration de l'Institut National du Cancer (INCa). Professeur de cancérologie à la Faculté de Médecine de Marseille. Depuis juillet 2004, Président du Conseil Scientifique International de l'Institut National du Cancer et Coordonnateur du Cancéropôle Provence Alpes Cote d'Azur. Il a été membre de nombreux Conseils Scientifiques et Président de la Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer de 2002 à 2004.
- **Vice-président : Alain GRIMFELD**. Pédiatre, chef du service de pédiatrie-pneumologie et allergologie de l'hôpital Trousseau. Président du Comité de Prévention et de la Précaution, placé auprès du ministre chargé de l'environnement. Il a été président du groupe Santé du Plan régional pour la qualité de l'air à la DRIRE Ile-de-France et conseiller (santé publique et sécurité sanitaire) auprès de Jean-François Mattei, ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées.

### Groupe de travail n° 4 :

#### **Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêts et usages durables des territoires**

- **Co-président : Denis TILLINAC** : Ecrivain, éditeur et journaliste français. Directeur de la maison d'édition La Table Ronde depuis 1992. Il fait partie aux côtés de Claude Michelet et Michel Peyramaure, de ce qu'il est convenu d'appeler *l'Ecole de Brive*
- **Co-président : Jean-Robert PITTE** : Président de l'Université de Paris-Sorbonne depuis 2003. Docteur ès-Lettres. Agrégé de géographie. A présidé le Comité national français de géographie (1992-2000). Nombreux ouvrages sur des territoires divers, sur la restauration et sur les vins.
- **Vice-présidente : Laurence TUBIANA** : Inspectrice générale de l'agriculture et professeur associé à l'Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier. Directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDR). Elle a été membre du CAE et directrice du laboratoire d'économie internationale de l'INRA. Fondatrice et présidente de Solagral, une association de réflexion sur les questions Nord-Sud. Spécialiste de la question du développement durable et des questions d'environnement sous ses aspects économiques et internationaux, elle a également travaillé sur les politiques agricoles et commerciales.

Avec la participation de : **Michel SERRES** : Philosophe, historien de la philosophie et des sciences. École navale et École normale supérieure de la rue d'Ulm. Agrégation de philosophie en 1955. Doctorat en 1968. Élu à l'Académie française en 1990.

### Groupe de travail n° 5 :

#### **Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance**

- **Présidente : Nicole NOTAT** : Fondatrice et Présidente de Vigeo, agence de notation sur la responsabilité sociale des entreprises, elle était précédemment Secrétaire générale de la CFDT. Elle a également été Présidente du Conseil de l'Assurance Chômage (UNEDIC), de 1992 à 1994 et de 1996 à 1998. Enseignante de profession.
- **Vice-président : Michel PRIEUR** : Directeur scientifique du Centre de recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme. Fondateur de la Revue Juridique de l'environnement (RJE) et de la Revue Européenne de Droit de l'Environnement, il est également l'auteur d'un livre "droit de l'environnement" (Dalloz) de référence. Il a participé à tous les grands chantiers nationaux et internationaux du droit de l'environnement, notamment dans l'élaboration du code de l'environnement (2000) et de la charte constitutionnelle de l'environnement (2005).

### Groupe de travail n°6 :

#### **Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi**

- **Président : Roger GUESNERIE**. Président de l'Ecole d'économie de Paris et directeur d'études à l'EHSS, il dirige la chaire *Théorie économique et organisation sociale* au Collège de France. Ses travaux en économie publique, en théorie des mécanismes et sur l'équilibre général ont fait de lui un des économistes français les plus renommés.
- **Vice-président : Dominique BOURG**. Philosophe. Depuis 2006, il est professeur à l'Université de Lausanne et directeur de l'Institut des politiques territoriales et de l'environnement humain. Précédemment directeur du centre de recherches et d'études interdisciplinaires sur le développement durable à l'université technologique de Troyes, où il a créé la première chaire d'écologie industrielle. Il a fait partie de la commission Coppens qui a préparé la Charte de l'environnement. Ses domaines de recherche concernent l'éthique du développement durable, la construction sociale des risques, le principe de précaution, l'économie de fonctionnalité et la démocratie participative. Membre du CNDD.
- **Vice-président : Bernard RAMANANTSOA**. Directeur général du groupe HEC. Professeur - Département Stratégie et Politique d'Entreprise. Docteur en sciences de gestion. Ingénieur de l'Ecole supérieure d'aéronautique de Toulouse. Membre du Bureau de la Conférence des Grandes Ecoles. Membre de la commission d'évaluation des formations et diplômes du ministère de l'éducation nationale.